



## ELECTIONS 2007

# LES PROPOSITIONS DE LA LIGUE ROC

## IL Y A URGENCE A PROTEGER LA NATURE

L'urgence écologique est un fait établi, les changements globaux en cours (dont évidemment le réchauffement climatique) hypothèquent notre avenir.

La biodiversité, tissu vivant de la planète dont nous faisons partie, est menacée. Les scientifiques parlent de sixième extinction. L'humanité est concernée : quelle planète, et donc quelle vie laisserons-nous à nos enfants et petits enfants ?

Ce constat inquiétant n'est pas à vivre comme une fatalité. Il est possible d'agir. L'intelligence humaine peut trouver des solutions, si nous nous mobilisons tous ensemble.

La Ligue ROC, que préside Hubert REEVES, s'est engagée pour contribuer à ce que s'organise la réponse collective à ces défis. Elle est ainsi à l'initiative du site Internet [www.biodiversite2007.org](http://www.biodiversite2007.org), car la période électorale que nous vivons est un moment clef pour que la mobilisation en faveur de la nature se concrétise.

Ce document est la synthèse de nos contributions au débat électoral. Il ne répond évidemment pas à toutes les questions qui se posent. D'abord, parce que personne ne peut le faire seul. Ensuite, parce que nous nous en tenons à notre objet statutaire. Rappelons ici que d'une manière plus globale, la Ligue ROC soutient le Pacte Ecologique de la fondation Nicolas Hulot.

Pour la Ligue ROC, une véritable politique de la nature se construira sur **trois axes fondateurs** :

- ⇒ **prévoir** et non subir,
- ⇒ **agir**, tous ensemble,
- ⇒ **connaître** et faire connaître.

Des **mesures précises** viendront décliner cette politique :

- pour la faune sauvage et les milieux, cœur d'une action en faveur de la biodiversité,
- pour l'animal être sensible, car prendre en compte la biodiversité c'est respecter le vivant,
- pour les non chasseurs, car la nature sera considérée si chacun peut en profiter.

Enfin, pour marquer ce changement d'état d'esprit, des **actions concrètes** seront engagées rapidement.



**Biodiversité 2007**  
Une nouvelle ambition pour le patrimoine naturel

Pour suivre la campagne, découvrir des propositions, des analyses,  
et lire les discours des candidats : [www.biodiversite2007.org](http://www.biodiversite2007.org)

# Trois axes pour changer l'échelle de l'action

Pour intégrer pleinement la biodiversité dans notre projet de société, il est nécessaire de changer l'échelle de l'action et de prendre en compte les différents facteurs humain, temporel et écologique.

Ceci suppose que nous soyons capables de :

- PREVOIR et non subir
- AGIR, tous ensemble
- CONNAITRE et faire connaître

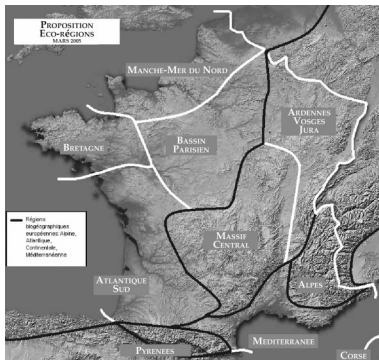
## PREVOIR et non subir

La politique menée en matière de protection de la nature est la plupart du temps une politique de réparation (de dommages causés) ou d'opportunités ponctuelles alors qu'il faudrait mener une politique basée sur des objectifs clairs et évaluables, démocratiquement fixés, et de long terme. Il existe des schémas autoroutiers à 20 ans. Il est temps d'en faire pour la nature.

**Proposition :** Mettre en place des schémas de préservation et de mise en valeur du patrimoine naturel à l'échelle d'écorégions.

Ces schémas soumis à enquête publique seront opposables aux documents d'aménagement du territoire mais aussi à d'autres dispositifs de cadrage des actions concernant les espaces naturels et les espèces, comme les plans départementaux de randonnées pédestres et les schémas départementaux cynégétiques. Ces schémas fixeront les objectifs de long terme pour le patrimoine naturel incluant la prise en compte de l'impact des autres politiques : agriculture, grandes infrastructures, équipements, énergie...

Nous proposons que ces schémas soient définis à l'échelle d'écorégions, « mix » entre les régions biogéographiques et les réalités administratives, économiques, culturelles et sociales afin de lier fondements scientifiques et acceptabilité sociale.



## AGIR, tous ensemble

Répondre à l'enjeu de la perte de biodiversité nécessite une mobilisation de toute la société car prendre en compte la biodiversité partout nécessite de le faire **avec tous**. Mais la mobilisation des acteurs, comme l'envisage d'ailleurs la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, ne se décrète pas, elle se construit, notamment au sein d'instances dynamiques assurant la démocratisation des politiques patrimoniales.

**Proposition :** Rénover les instances de concertation nationales et locales.

### • Mise en place d'un Conseil National pour la Biodiversité et le Patrimoine Naturel

Ce nouveau Conseil de concertation et d'avis couvrira tout le champ du patrimoine naturel, terrestre, aquatique, marin, y compris les paysages et les divers usages de la nature, comme la chasse. Il regroupera tous les acteurs dans une composition équilibrée et remplacera le trop grand nombre de conseils existants.

Des commissions thématiques se verront confier, avec des moyens suffisants, le rôle technique de l'actuel Conseil National de Protection de la Nature.

### • Mise en place de structures de concertation et d'avis dans les territoires

L'architecture nationale est à décliner au niveau local par la mise en place de Comités pour la biodiversité et le patrimoine naturel à l'échelle des écorégions (cf. axe 1). En parallèle, des instances viendront, aux échelons administratifs existants, simplifier et améliorer la situation actuelle (cf. propositions de la Ligue ROC sur la concertation [www.biodiversite2007.org](http://www.biodiversite2007.org)).

Des liens seront créés entre cette filière de concertation et d'avis et la filière de conseils scientifiques que constituent le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité placé auprès du Ministre, et en région les Conseils Scientifiques Régionaux du Patrimoine Naturel.

## CONNAITRE et faire connaître

L'urgence impose une action rapide. Néanmoins, l'efficacité de long terme repose sur la connaissance. Il est donc nécessaire de valoriser la recherche en matière de biodiversité, et l'éducation à la nature.

**Propositions :**

- Moyens pour la recherche en biodiversité, notamment par la consolidation de l'Institut Français de la Biodiversité conforté dans son rôle de coordination et de représentation de la recherche en biodiversité, et dans son rôle d'interface entre recherche et société.
- Mise en place d'un ambitieux programme d'éducation à la nature de la maternelle à l'université, incluant une ouverture sur l'extérieur par intervention du monde associatif.
- Instauration de la notion de « bio-accessibilité », chacun où qu'il soit sur le territoire national doit pouvoir accéder à des lieux de nature.

## Trois mesures pour la faune sauvage et les milieux

La crise de biodiversité en cours impose des mesures fortes concernant le cœur de l'action, à savoir la protection des espèces et des milieux. Nous proposons donc :

- une base juridique forte pour la protection des espèces,
- un véritable réseau écologique sur l'ensemble du territoire,
- un outil pour l'action.

Ces mesures devront être accompagnées de décisions concernant les politiques qui ont un impact sur la biodiversité comme l'agriculture, la pêche ou l'aménagement. Nous renvoyons ici au « Manifeste pour une planète durable » de notre fédération France Nature Environnement (FNE).

### Un statut de l'espèce rénové

**Proposition : Mise en place d'un statut de protection générale de plein droit de toutes les espèces d'oiseaux, mammifères, batraciens, reptiles et poissons.**

Ce statut interdit la destruction, le transport, la capture, la mutilation, la détention.

Un système de liste limitative fixera les prélèvements possibles pour activités économiques (pêche commerciale, protection des cultures) ou pour intérêt de sécurité, de santé publique ou de protection des équilibres naturels.

Un système dérogatoire fixera les prélèvements possibles pour la chasse et la pêche de loisir, ces prélèvements ne pouvant être opérés qu'à l'encontre d'espèces énumérées, dans le respect des engagements internationaux et de l'état de conservation des espèces.

### Un réseau écologique sur l'ensemble du territoire

**Proposition : Mise en place d'un réseau écologique national ambitieux.**

Décliné à l'échelle éco-régionale et prévu par les schémas de préservation (cf. axe 1), le Réseau Ecologique National inclura des espaces patrimoniaux d'importance nationale et d'importance plus locale, sous statut réglementaire ou contractuel selon les cas.

Il mettra en place les liaisons écologiques nécessaires. Le tout dessinera à l'échelle du territoire un maillage d'infrastructures naturelles permettant à la biodiversité de se déployer par la prise en compte de la nature rare comme plus commune.

Ce réseau est également à construire en outre-mer et dans les espaces marins.

### Un outil pour agir

**Proposition : Création d'une Agence Nationale du Patrimoine Naturel.**

Pour réussir ce changement d'échelle dans l'action, l'Etat doit se doter d'une Agence Nationale du Patrimoine Naturel. Placée sous tutelle du Ministère en charge de l'environnement, elle regroupera les structures déjà existantes mais éclatées (ONCFS, CSP, Etablissement public Parc Nationaux...).

Des délégations régionales seront créées à l'échelle des écorégions pour, notamment, travailler à la mise en place des schémas de préservation (cf. axe 1) et appuyer les politiques des collectivités.

Cette agence sera dotée d'une police de la nature en effectifs suffisants.

## Trois mesures pour l'animal « être sensible »

La loi de 1976 sur la protection de la nature accorde le statut d'être sensible aux animaux, mais elle le restreint à ceux qui ont un propriétaire. La chèvre serait donc un être sensible, pas le bouquetin. Alors que de plus en plus de travaux mettent en évidence la finesse de la frontière entre l'homme et l'animal, il est temps de changer d'état d'esprit.

Cela passe par une reconnaissance juridique et une meilleure prise en compte de situations concrètes.

### L'animal sauvage, être sensible

**Proposition : Modifier l'article 9 de la loi de 1976 relatif à la protection des animaux.**

L'article 9, de la loi de 1976 dite de protection de la nature, est à reformuler de la manière suivante: « Tout animal est un être sensible. Si l'animal a un propriétaire, celui-ci doit le placer dans des conditions conformes aux impératifs biologiques de son espèce ».

Cette rédaction garantit la reconnaissance d'être sensible à tout animal, qu'il ait ou non un propriétaire.

### Non au commerce d'espèces sauvages

**Proposition : Promouvoir auprès de la Commission Européenne l'idée d'une interdiction d'importation d'espèces sauvages.**

Chaque année, l'Union Européenne importe des centaines de milliers d'animaux capturés à l'état sauvage, pour le commerce des animaux de compagnie. On estime que 3 individus sur 4 meurent pendant le voyage. Cette situation ne peut pas perdurer. L'idéal serait le renoncement au commerce d'espèces sauvages.

### Des moyens pour recueillir la faune sauvage

**Proposition : Création d'un réseau d'accueil et de soins pour la faune sauvage.**

Actuellement, l'accueil de la faune sauvage, qu'elle soit saisie dans le cas d'importation illégale ou recueillie blessée dans les espaces naturels, n'est pas à la hauteur des enjeux. Les douanes peinent à trouver un lieu d'accueil et les centres de soins de la faune sauvage majoritairement associatifs, malgré leur travail exemplaire, ne peuvent répondre aux besoins.

Les pouvoirs publics se doivent de mettre en place un réseau d'accueil, mobilisant les parcs animaliers, les vétérinaires et valorisant les centres de soins existants.

## Trois mesures pour la défense des non chasseurs

La chasse est une activité de loisirs qui impose des contraintes aux autres usagers de la nature. Se pratiquant le plus souvent avec une arme à feu, elle est bruyante, potentiellement dangereuse et suscite chez les promeneurs un sentiment d'insécurité.

Par ailleurs, les espaces naturels et ruraux sont de plus en plus fréquentés par des randonneurs, à pied, à cheval, en vélo... par des observateurs de la nature, et par de simples promeneurs. De la même façon qu'il y a des règles du « vivre ensemble dans la cité », il faut des règles du « vivre ensemble dans la nature ».

### Respecter la quiétude des habitants

**Proposition :** Instauration d'un périmètre de quiétude de 350 mètres autour des lieux de vie.

La chasse peut se pratiquer à proximité immédiate des habitations. Elle est alors source de bruits (coups de fusil, chiens, d'inquiétude et trop souvent d'incidents (volées de plombs sur une toiture, altercations...). L'instauration d'un périmètre de quiétude de 350 mètres (qui est la distance régissant un certain nombre de règles de sécurité entre chasseurs) permettra de respecter la tranquillité des habitants.

### Respecter chaque usager

**Proposition :** Instauration de moments sans chasse le week-end (journée entière, demi journée).

Les usagers de la nature sont de plus en plus nombreux, et la chasse est l'une des activités de loisirs qui, par les contraintes qu'elle impose, limite la pratique des autres usagers. Promenades, randonnées (surtout à cheval)... peuvent se voir sérieusement limitées en cas de pratique de la chasse au même endroit et au même moment. Notre proposition permettra d'améliorer le « vivre ensemble ».

### Respecter le droit de propriété

**Proposition :** En zone ACCA<sup>(\*)</sup>, possibilité de retirer ses terrains du territoire de l'association de chasse chaque année, avec mise en oeuvre à la saison de chasse suivante.

Suite à la condamnation de la France par la Cour Européenne des Droits de l'Homme, la loi chasse 2000 permet à un propriétaire de retirer ses terrains des ACCA, donc d'y interdire la chasse. Mais cette procédure est liée aux dates anniversaires des ACCA et ne peut donc se faire qu'à intervalle de 5 ans. Ce délai est trop long. Il peut en effet signifier qu'un propriétaire verra des chasseurs pratiquer chez lui, contre son gré, pendant plusieurs années. Notre proposition permet le respect du propriétaire, tout en permettant l'organisation du territoire de chasse.

(\*) ACCA : Association Communale de Chasse Agréée.

## Des actions concrètes à mettre en oeuvre rapidement

Ces axes majeurs et ces propositions de fond sont la base d'une action efficace pour la protection de la nature, leur mise en oeuvre s'inscrit dans un programme de législature. Ces dispositions fondamentales doivent se traduire concrètement. Voici 6 exemples, qui sans rechercher l'exhaustivité, permettent d'aller dans cette voie.

1. **L'Observatoire National de la Faune sauvage et de ses Habitats est à supprimer** parce qu'il ne fonctionne pas selon les règles d'une instance scientifique et sert de caution à des travaux qui ne pourraient franchir le passage d'un comité de lecture scientifique digne de ce nom.
2. **Le respect des engagements de stopper pour 2010 l'érosion de la biodiversité, nécessite la mise en oeuvre immédiate de plans d'urgence** pour empêcher la disparition des espèces au bord de l'extinction, tels **le Grand Hamster, le Vison d'Europe, la Tortue d'Hermann ou le Grand tétras...** Un effort particulier sera à porter sur l'outre-mer.
3. **La politique loup**, réaffirmant la bonne nouvelle que représente son retour en France, doit valoriser la cohabitation de long terme. **Les aides financières** qui sont légitimes pour aider la profession à faire face à la contrainte, **doivent être conditionnées à la mise en place des mesures de protection.**
4. Le choix de renforcer la population d'ours étant pris, il est nécessaire, de prendre les mesures permettant la survie des individus sur le long terme. Il faut donc imposer **des règles régissant la chasse en zone à ours, et l'ouverture de pistes forestières** dans le cœur des habitats de l'espèce ; l'occasion de **relancer un vrai dialogue local** avec tous les acteurs. Sans l'ouverture de ces trois chantiers, **l'avenir de l'ours ne sera pas garanti.**
5. La création d'un **Parc national en forêt de Fontainebleau** sera la première étape pour la création d'aires protégées répondant aux enjeux et aux responsabilités de la France en matière de protection en zones biogéographiques atlantique et continentale.
6. **L'abandon du projet Cambior**, exploitation d'une mine d'or en Guyane, sera le point de départ **d'une vraie politique contre les ravages environnementaux et sanitaires causés par l'orpaillage.** Ce sont les valeurs du vivant qui sont à valoriser.